

INVITATION PRESSE

Auvergne Transmission : **Qui sont les premières entreprises bénéficiaires ?**

Lancement d'Auvergne Transmission le 1 octobre 2007

Lundi 30 juin 2008

*AG Plateforme Auvergne pour la Reprise et l'Innovation
(fonds de prêts AT2i+ et Auvergne Transmission)*

à partir de 16h

dans les salons de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne

- Quel bilan d'activités et quelles perspectives pour les deux fonds de prêt :
AT2i+ dédié à la création d'entreprises innovantes
Auvergne Transmission dédié à la reprise d'entreprises structurantes

- Qu'en pensent les bénéficiaires ?
des entrepreneurs témoignent sur leur projet et sur l'impact du «prêt d'honneur» sur le plan de financement.

Contact presse : Géraldine Leroux - CRCIA - 04 73 60 46 29 - gleroux@auvergne.cci.fr

> Plateforme Auvergne pour la Reprise et l'Innovation

Depuis le 1er octobre 2007, près d'une cinquantaine de partenaires régionaux se sont regroupés pour constituer une plateforme d'initiative régionale sous forme associative : la « Plateforme Auvergne pour la Reprise et l'Innovation ». Cette structure associative gère deux fonds de prêts :

- Un dédié à l'innovation qui s'intitule « AT2I+ »,
- Un dédié à la transmission qui s'intitule « Auvergne Transmission ».

L'Association « Plateforme Auvergne pour la Reprise et l'Innovation » est animée et gérée par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Auvergne.

C'est une évolution de l'Association, qui existait déjà pour l'innovation sous le nom d'AT2I+ et qui a fait évoluer ses statuts pour élargir son activité à la gestion d'un nouveau fonds de prêts destiné à financer la reprise d'entreprises structurantes.

Cette Association qui s'inscrit dans le cadre du réseau national « France Initiative » s'est donnée pour mission de favoriser la création et la reprise d'entreprises en Auvergne par l'octroi d'un prêt d'honneur (prêt financier sans intérêt, ni garantie) aux personnes physiques porteuses :

- D'un projet de création ou de primo développement d'entreprise innovante,
- D'un projet de reprise structurant, nécessitant une levée de fonds conséquents et permettant le maintien d'emplois existants.

L'Association est ouverte à toute les personnes physiques ou morales motivées pour apporter leur concours intellectuel et technique aux nouveaux entrepreneurs (créateurs et repreneurs). Elle se compose de membres issus :

- Des partenaires de l'innovation et de la transmission/reprise d'entreprises,
- Des collectivités territoriales et de leurs groupements,
- Des entreprises, groupements d'entreprises et organismes consulaires,
- Des organismes financiers.

Qu'est-ce qu'une plateforme ?

Une Plateforme est une association loi 1901 qui regroupe, sur un territoire, des acteurs publics et privés et qui appartient au réseau France initiative.

En Auvergne on compte 11 plateformes et 242 sur le territoire national.

Les partenaires des plateformes sont : collectivités territoriales, banques, chefs d'entreprises, professionnels de l'entreprise (avocats, experts comptables, ...), Chambres consulaires, Comités d'expansion économique, ...

L'objectif des plateformes est d'aider les créateurs/repreneurs en leur donnant un coup de pouce décisif dans le financement de leur dossier via un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie personnelle.

Les mots clés ?

Prêt d'honneur : prêt sans intérêt, sans garantie personnelle. Le bénéficiaire s'engage sur l'honneur à rembourser sur 3 à 5 ans. Il est octroyé au porteur de projet pour renforcer ses fonds propres.

Comité d'agrément : bénévoles experts dont le rôle est d'évaluer les projets et de décider des modalités d'intervention de la Plateforme.

Fonds de prêts : fonds réunis par la Plateforme auprès des collectivités, des organismes et entreprises partenaires.

Effet de levier : rapport entre le montant des prêts d'honneur attribués par la plateforme et celui des prêts accordés par les banques.

Parrainage : appui apporté par un chef d'entreprise bénévole au créateur.

> Le fonds de prêts « Auvergne Transmission »

Auvergne Transmission : Pour quoi ?

- Contribuer au financement des projets de reprise structurants et nécessitant une levée de fonds conséquente,
- Améliorer la faisabilité des projets de reprises et leurs chances de développement en permettant aux repreneurs :
- De disposer de ressources propres nécessaires à la réalisation des projets,
- D'avoir un meilleur accès au crédit bancaire,

Auvergne Transmission : c'est quoi ?

C'est un fonds qui permet d'attribuer des prêts d'honneur sans intérêt (au maximum 50 000 ?) destinés au financement de la reprise d'entreprises structurante. La durée de remboursement est de 7 ans au maximum.

Quels sont les critères de sélection ?

Les bénéficiaires sont des personnes physiques ayant un projet de reprise d'entreprise en Auvergne. Ils s'engagent à maintenir l'implantation régionale de l'entreprise et les emplois.

- Le prêt d'honneur doit être déterminant dans le financement du projet,
- Les entreprises reprises doivent avoir au minimum 5 emplois,
- Tous les secteurs d'activité sont éligibles,
- La reprise de l'activité ne doit pas être effective au moment du dépôt du dossier.

Un Comité d'Engagement Financier :

Un comité d'engagement financier régional spécifique est constitué. Il est composé des financeurs, d'experts de la transmission d'entreprise, de chefs d'entreprises, d'un représentant de la coordination régionale des plateformes.

Les dossiers aidés depuis un an :

9 dossiers acceptés depuis un an :

- Ambulances et taxis (63) - 19 salariés
- Réalisation et fabrication de profilés plastiques (43) - 29 salariés
- Maçonnerie/gros œuvre (63) - 16 salariés
- Imprimerie façonnage spécial (63) - 28 salariés,
- Menuiserie/Charpente (63) – 5 salariés,
- Fabrication de tôles et vente de produits métallurgiques (15) - 7 salariés,
- Fabrication d'étiquettes adhésives (63) - 17 salariés,
- Sellerie professionnelle et couture industrielle (63) - 33 salariés
- Traitement de surface (43 et 03) - 76 salariés

Indicateurs moyens des premières interventions :

- Besoins en financement : 800.000 euros
- Effet de levier bancaire > 12
- Effectif de 25 salariés
- Prêt d'honneur : 43 900 euros
- Cofinancement plateforme locale : 23 000 euros (5 dossiers sur 9)

A qui s'adresser ?

A l'ensemble des réseaux d'accompagnement à la création/reprise : Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres de Métiers et de l'Artisanat, Plateformes d'initiatives Locales, Comités d'Expansion Economique,...

Contacts : Michèle Bernard, Corinne Dalle - CRCIA - Tél : 04 73 60 46 54

> Témoignages

Reprise d'une entreprise de menuiserie charpente avec 5 salariés située à Pionsat dans les Combrailles (63) :
Stéphanie LOPITAUX, 35 ans, Ingénieur de formation et après une expérience de 10 ans chez PSA Peugeot Citroën a souhaité reprendre une entreprise dans le secteur des Combrailles dont elle est originaire. Ses recherches l'ont assez rapidement conduite à rencontrer M. LECUYER chef d'entreprise d'une menuiserie/charpente depuis 1969 à PIONSAT.

L'activité de cette entreprise est répartie en deux parties : la première concerne la fabrication et la pose de menuiseries (ouvrants, escaliers...) et la deuxième des travaux de charpente couverture en neuf ou en réhabilitation. Zone d'intervention : les Combrailles et les agglomérations clermontoises et montluçonaises. Cette entreprise bénéficie d'une bonne notoriété.

Stéphanie LOPITAUX a bénéficié d'un accompagnement de la plateforme Riom Combrailles Initiative et de la Chambre des Métiers du Puy de Dôme qui ont souhaité présenter un dossier à Auvergne Transmission. Le dossier a été examiné en Comité d'Engagement Financier en janvier qui a décidé d'accorder un prêt d'honneur de 25 000 ? à Stéphanie LOPITAUX.

Reprise d'une PME industrielle avec 17 salariés située à Saint Yvoine (63) :

Fabrice CHARPENTIER, 39 ans, après une expérience de directeur dans la grande distribution, s'est positionné dès septembre 2007 pour la reprise de l'entreprise Martin située à Saint Yvoine (63).

L'entreprise MARTIN est une PME industrielle de 17 salariés dont l'activité est la fabrication d'étiquettes adhésives blanches, en polychromie, de toutes formes et de tous formats. La clientèle de l'entreprise est régionale et supra régionale. Cette clientèle est présente dans plusieurs secteurs d'activités : l'agroalimentaire, l'industrie, la pharmacie, la cosmétique... Ces activités sont largement représentées dans le tissu économique Auvergnat. Au niveau national on constate plutôt une croissance du marché de l'étiquette adhésive.

Fabrice CHARPENTIER a été accompagné dans son projet par la CCI de Clermont-Fd/Issoire qui a présenté son dossier à Auvergne Transmission. Le dossier a été examiné en Comité d'Engagement Financier en mai 2008, il a décidé d'accorder un prêt d'honneur de 35 000 ? à Fabrice CHARPENTIER en complément d'un autre prêt d'honneur de la plateforme Issoire Sancy Val d'Allier Initiative.

Contacts Auvergne Transmission : Michèle Bernard, Corinne Dalle.
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Auvergne
Tél : 04 73 60 46 54 Michèle Bernard, Corinne Dalle. Tél : 04 73 60 46 54

> Le fonds de prêts "AT2i+"

AT2i+ c'est quoi ?

Le fonds de prêts AT2i+ permet l'octroi d'un prêt d'honneur de 7.500 ? à 40.000 ? par créateur, avec un maximum de 80.000 ? par entreprise s'il y a plusieurs créateurs. De plus les entreprises bénéficient aussi d'un accompagnement technologique et scientifique.

Objectifs d'AT2i+

L'objectif du fonds de prêts AT2i+ (Auvergne Technologie Innovation Initiative +) est d'accompagner la création et le primo développement d'entreprises innovantes dans les secteurs des biotechnologies, des TIC et des sciences de l'ingénieur.

AT2i+ mobilise des professionnels et des institutionnels, entreprises, chercheurs, sociétés de services, acteurs locaux, centres de ressources, organismes financiers, professions libérales, chambres consulaires, dans le but d'accompagner les créateurs d'entreprises.

Quels sont les critères de sélection ?

L'innovation prise en compte dans le cadre d'AT2i+ peut se définir :

- Sous l'angle des biotechnologies, des TIC, des nouveaux matériaux et procédés, et plus généralement des sciences de l'ingénieur (mécanique, électronique, thermique, ...),
- Sous l'angle de la nouveauté du produit ou du service au niveau régional, que ce soit dans le mode de production, le mode d'organisation, le marketing.

Les entreprises pour lesquelles les porteurs de projets sont susceptibles de bénéficier d'un prêt d'honneur :

- Doivent être inscrites, pour les créateurs, depuis moins de trois ans - au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auvergne (ou seront inscrites sous 3 mois à ce registre),
- Doivent être inscrites, pour les entreprises en primo développement, au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auvergne depuis au minimum 3 ans et au maximum 5 ans,
- Ont ou auront une activité innovante, telle que définie ci-dessus.

À qui s'adresser ?

Le dossier est établi en liaison avec le référent local (Plateforme d'Initiative Locale, Comité d'Expansion Économique, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, BUSI, Parc à thèmes, ...).

Contacts AT2i+ :

Alain Brasseur, Dominique Burckel
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Auvergne
Tél. : 04 73 60 46 36

> Témoignages

Création de la société OXSITIS, spécialiste en solutions d'hydratation intelligentes

La société OXSITIS a été créée le 5 mai 2008 par Fabien ANDRIEUX et Benjamin BOSSUOT, âgés respectivement de 27 et 28 ans. La société OXSITIS, basée à Clermont-Ferrand, s'est lancée sur le marché des boissons énergétiques pour sportifs avec des produits et un système de distribution révolutionnaires. Après plusieurs années de recherche et développement, les experts OXSITIS ont mis au point un mécanisme de distribution permettant d'ajouter des substances nutritives à des systèmes d'hydratation type poche à eau sans contaminer ni polluer le réservoir à eau. Le distributeur OXSITIS a été conçu pour se fixer sur l'ensemble des solutions d'hydratation mains libres (sac à dos avec réservoir d'eau).

Oxsitis entre dans la course des produits énergétiques avec un système de distribution novateur mais également avec une gamme d'additifs énergétiques segmentée en fonction des conditions climatiques de la pratique sportive.

Grâce à ses solutions d'hydratation intelligentes (IHS), qui ont fait l'objet de plusieurs dépôts de brevets, la société OXSITIS se démarque et offre aux sportifs une nouvelle voie en matière d'hydratation quel que soit le milieu climatique où ils évoluent tout en évitant tout risque de contamination par des germes générés dans la poche à eau.

Les deux créateurs ont bénéficié de la mobilisation de différents dispositifs d'accompagnement financier et technique. En complément d'un prêt d'honneur de 10.000 € de la Plateforme Clermont Agglo Initiatives, les créateurs d'OXSITIS ont bénéficié d'un prêt d'honneur AT2i+ pour un montant total de 35.000 €.

Contacts AT2i+ :

Alain Brasseur, Dominique Burckel
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Auvergne
Tél. : 04 73 60 46 36